

Revenu d'Incitation à l'Activité (RIA)

Bruno Retailleau (LR) a présenté le 8 janvier 2026, un projet en cinq points qui est décrit d'une part dans une plaquette intitulée « Travail gagnant » (aspects « politiques »), et d'autre part dans cinq notes techniques :

1. Seuil zéro cotisation. Il s'agit de favoriser les heures supplémentaires pour « travailler plus ».
2. Revenu d'Incitation à l'Activité (RIA). Ce projet, inspiré des études de l'AIRE, ajoute à l'AFU le remplacement du RSA, de l'ASS et de la PA par un « RIA ».
3. Réforme de l'assurance chômage, dans le sens de la baisse des allocations pour inciter à la reprise d'un emploi.
4. Compte social unique. Une comptabilité de l'ensemble des allocations reçues, nationales et locales, y compris les tarifs sociaux et gratuités, permettra de plafonner le total par adulte à 70 % du SMIC pour que travailler plus soit toujours financièrement gagnant.
5. Travail des seniors. Il s'agit de favoriser le cumul emploi – retraite pour ceux qui ont tous leurs trimestres.

L'ensemble de ces réformes, et surtout la baisse des allocations chômage, se traduirait par un gain d'environ 30 Md€, restitués aux salariés et aux entreprises.

Tout est dit, de manière précise et transparente, pour qui ne se contentera pas de ce qui est mis en tête de gondole, mais prendra la peine de lire l'ensemble attentivement.

Le RIA

L'AFU (250 € par enfant jusqu'à 18 ans), est un préalable technique indispensable.

Le RIA supprime l'ASS. Il remplace le RSA et la PA par un socle de 300+250 € par adulte, dès 18 ans pour les jeunes non rattachés au foyer fiscal des parents. Quand il y a un revenu, ce montant est réduit de 30 % de ce revenu.

Le simulateur lemodèle.fr de l'AIRE permet d'en voir l'effet.

Le montant annoncé est clair. Pas de forfait logement, de CRDS ou de prestations familiales reçues deux ans avant à déduire.

Le socle de 300 € est inconditionnel. La majoration de 250 € est conditionnée à 15 heures d'activité hebdomadaire, manifestant une volonté de retrouver un emploi. Évidemment, ce n'est pas simple pour les CAF d'en juger et de tenir compte des situations particulières (santé notamment psychique...). Mais en positif, cela permet d'assurer aux jeunes étudiants un revenu de 300 € par mois, prenant le relai à 18 ans des 250 € d'AFU. L'autonomie fiscale des jeunes sera en général plus avantageuse que le

maintien du rattachement au foyer fiscal des parents et donc du QF (discrètement supprimé).

Le RIA est calculé selon un cycle annuel (comme l'IR), et non plus par mois avec l'incompréhensible « effet figé trois mois ». Ce sera beaucoup plus clair, et plus juste pour ceux qui ont des revenus irréguliers. Bien sûr, il y aura un solde final, soit positif, soit négatif : trop perçu à rembourser.

La dégressivité de 30 % du « revenu » sera appliquée au RFR. Comme le RFR est moindre que le revenu net (les frais professionnels sont déduits), cela équivaut à 27,8 % du revenu net. Actuellement, pour un célibataire, la PA devient nulle pour un salaire net de 1860 € (cas d'un propriétaire) ou 2030 € (cas d'un locataire en zone 1, l'écart vient du « forfait logement »). Le RIA deviendra nul pour un salaire net de $550/0,278 = 1980$ €. Le nombre de bénéficiaires ne changera pas, sauf réduction des « non-recours ».

Cette « base ressources » claire et unique traite de la même façon les revenus d'activité et les autres revenus (financiers...). Actuellement, le RSA est amputé de 100 % des intérêts d'un livret ou d'un LEP !

Le RIA est individuel, soit $2 \times (300 + 250) = 1100$ € pour un couple. Le RSA actuel d'un couple inactif n'est que de 815 € (+ 19 € de prime de Noël). Un frein scandaleux à la vie conjugale est supprimé. La fraude « concubins non déclarés » va disparaître.

Seuil zéro cotisation

Il y aura trois régimes différents pour les cotisations :

- Le salaire de base (1607 heures par an pour un plein temps).
- Les 16 heures supplémentaires suivantes (de 1607 à 1623 heures).
- Les heures au-delà de 1623, sans autres cotisations sociales que CSG et CRDS.

Il aurait été un peu plus simple d'oser faire clairement passer le temps de travail de 1607 à 1623 heures. C'est néanmoins un contournement rusé des conséquences malsaines du SMIC élevé : trappe à pauvreté et trappe à bas salaire.

Les employeurs et salariés vont profiter, voire abuser, de l'aubaine en remplaçant encore plus qu'aujourd'hui les augmentations salariales par des heures supplémentaires. Ce sera aux dépens de nouvelles embauches.

La vraie solution, suicidaire politiquement, passerait par la suppression des réductions de cotisations patronales sur les bas salaires, des taux de cotisations identiques pour tous les éléments de salaire (salaire de base, HS, primes, avantages divers) quel que soit le niveau de rémunération, et la suppression du SMIC. Un RIA majoré compenserait, il coûterait beaucoup moins cher à l'État que les RGCP.

Compte social unique

La non transparence des innombrables aides, allocations et tarifs sociaux, émanant de toutes les strates du mille-feuille, dont certains abusent et que d'autres ignorent, est un réel problème. La vraie solution serait de remplacer les avantages conditionnels (dépendant des revenus) et ciblés, par un montant majoré de l'AFU et du RIA. Et de redéployer les emplois publics affectés à leur gestion, notamment vers une assistance humaine à ceux qui ne savent pas gérer leur budget.

Mais c'est politiquement difficile. Nombre d'élus y perdraient les arguments démagogiques qu'ils déploient pour gagner les élections, et une partie de leur raison d'exister (la gestion de cette complexité inutile et malsaine). Le projet de compte social unique (CSU) adossé à un registre national des versements (RNV) pour plafonner le total des avantages perçus par chaque adulte est un renoncement à s'attaquer au mille-feuille. À travers lui, l'État totalitaire prétend, encore plus qu'aujourd'hui, tout savoir et tout contrôler.

La tâche (et donc le coût de gestion) sera immense. On va se heurter non seulement à de nombreuses difficultés pratiques, mais aussi de principe.

- Comment évaluer la valeur d'un abonnement gratuit (tel que le pass Navigo, l'accès à la piscine, l'accès à des musées...), qui peut être pas, peu ou beaucoup utilisé ?
- Le seuil unique imaginé (70 % du SMIC par adulte) va se révéler injuste : locataires – propriétaires, surendettement, aides remboursables... Il n'y a pas que handicap et dépendance à exclure.
- Certaines aides, typiquement le logement (APL, chèque énergie...), mais aussi celles qui concernent les enfants (prix de la cantine, de la garderie, du permis de conduire...) et d'autres (C2S, aides aux vacances familiales de la CAF...), seront difficiles à individualiser.

Ces difficultés sont pressenties avec un calendrier étalé sur trois ans.

Les exemples de foyers fictifs qui sont donnés, basés sur le RSA actuel et non pas le futur RIA, ne résolvent pas la difficulté de l'individualisation. Ils ne sont pas crédibles. Un célibataire avec un RIA de 550 € et des APL de 340 € est loin du seuil de 0,7 SMIC (1276 €). Une famille avec enfants (à sortir d'un calcul individuel) ne devrait pas être plus concernée. Ce plafonnement ne rapportera quasi rien (certainement pas les 10 Md€ annoncés), il semble n'être qu'un effet d'annonce politique.

Au final

Le projet de Bruno Retailleau tranche par rapport aux discours politiques habituels. Il ose remettre en cause certains « avantages acquis » et faire un grand pas vers plus de justice, d'efficacité et de transparence. On ne peut que souhaiter que d'autres partis présentent des projets technique aussi robustes, avec leurs options propres.